



Arcachon
expansion

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240307-2024030713-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Jeudi 7 mars 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE

Pouvoirs :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames BORDEDEBAT, LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Messieurs BONNIN, DE SAINT ROMAIN, SEGURA, URIOT, FANARA, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024030713 : MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE « GRANDE ROUE »

Les achats d'Arcachon Expansion doivent respecter les grands principes fondamentaux de la commande publique à savoir, la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Une annonce est parue sur notre site internet www.arcachon.com le 5 février 2024 pour la venue de la grande Roue au printemps 2024.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la venue d'une Grande Roue sur la Place Peyneau d'Arcachon, du 2 avril 2024 au 15 Mai 2024 (Exploitation du 6 avril au 12 Mai 2024 inclus montage et démontage compris). Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la programmation des autres événements.

➤ **Aucune candidature reçue**

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour la grande Roue la SARL VATONNE.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. FOULON demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

➤ **APPROUVER la délibération**

➤ **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 7 mars 2024

Yves FOULON

Président de la Régie Arcachon Expansion

